LA FORMATION & L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN BRETAGNE EN 2024

EN FRANCE

Selon l'enquête Emploi de l'INSEE, au niveau national, fin 2022, **12,2 % des actifs en emploi de 15 à 64 ans seraient en situation de handicap** (contre 10,8 % en 2021) au sens de l'indicateur GALI (Global Activity Limitation Indicator)

Le GALI (Global Activity Limitation Indicator) dénombre dans le cadre d'une enquête les personnes déclarant être limitées depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement. On considère habituellement comme étant handicapées les personnes qui répondent « oui, fortement » à cette question, au sens où elles ont de fortes restrictions d'activité.

Soit une estimation de **plus de 167 000 personnes concernées** sur le marché du travail en Bretagne

Néanmoins, seuls **4 % des actifs disposent d'une reconnaissance administrative** de leur handicap

12% VS 7 %

des actifs reconnus handicapés sont au chômage,

pour la population générale

Source : INSEE (Enquête Emploi)

Attention : les chiffres qui suivent concernent uniquement les travailleurs reconnus administrativement en situation de handicap, pour lesquels des sources de données sont mobilisables ; il est difficile de connaître le nombre total de personnes en situation de handicap sur le marché du travail en Bretagne.

EN BRETAGNE

LE SECTEUR PRIVÉ

En 2022

Source : DREETS Bretagne

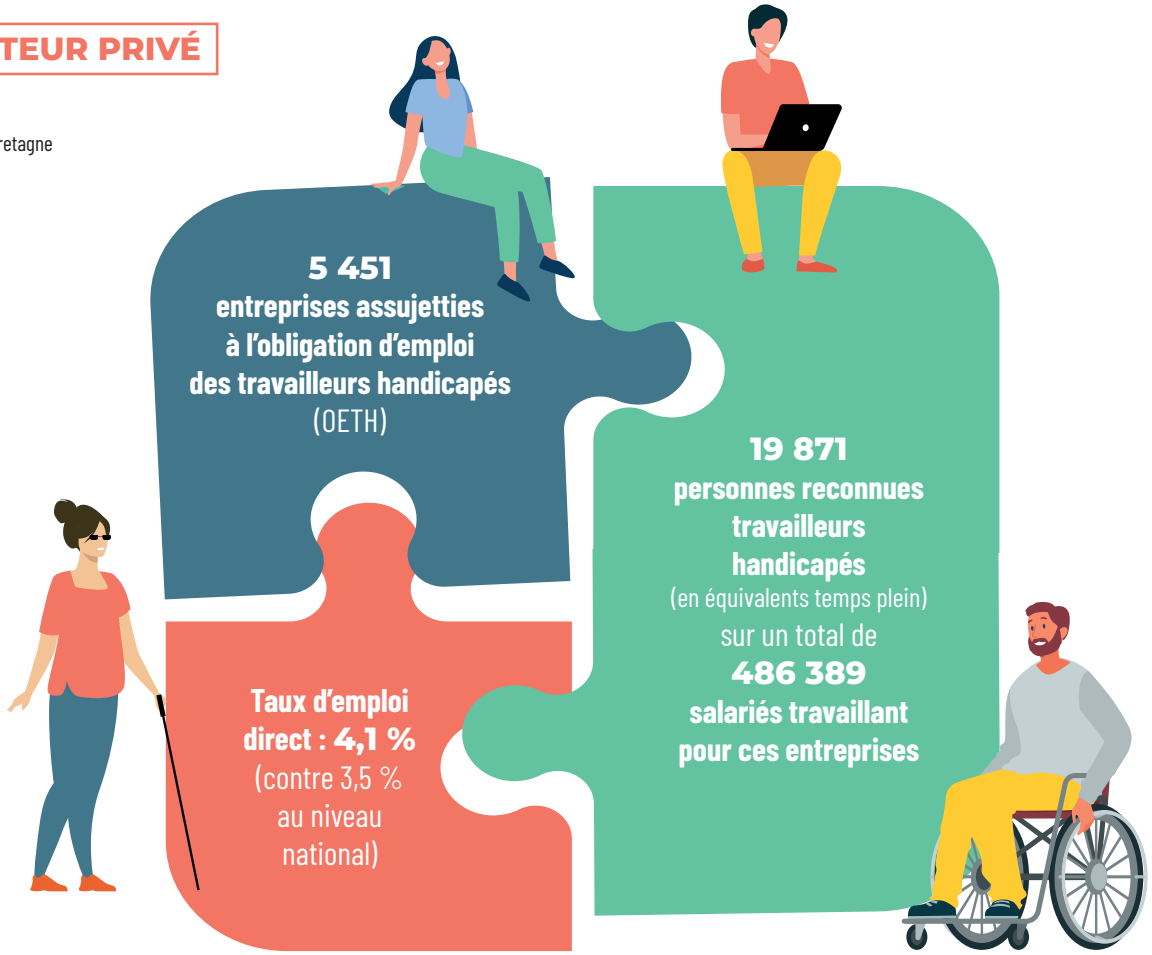

CE QUE DIT LA LOI

Depuis la loi du 10 juillet 1987, toute structure comptant au moins 20 salariés est tenue d'employer des travailleurs en situation de handicap à hauteur d'au moins 6 % de son effectif total. En application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'OETH s'applique depuis le 1er janvier 2020 aux entreprises, et non plus aux établissements, ayant employé 20 salariés ou plus au cours de l'année. Par ailleurs, a été introduite une survalorisation pour les travailleurs en situation de handicap âgés de 50 ans et plus. Pour remplir cette obligation, la structure peut recourir à plusieurs modalités : emploi direct, sous-traitance, versement d'une contribution à l'Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph)...

A NOTER !

Le réseau des référents handicap en entreprise, dont la désignation est obligatoire dans les entreprises de plus de 250 salariés, permet de partager des expériences et d'outiller les entreprises bretonnes afin de déployer leur politique handicap et d'accompagner les travailleurs en situation de handicap. En 2022, 140 entreprises avaient rejoint le réseau ; elles étaient 104 au 1er semestre 2023.

LE SECTEUR PUBLIC

En 2023

Source : FIPHFP

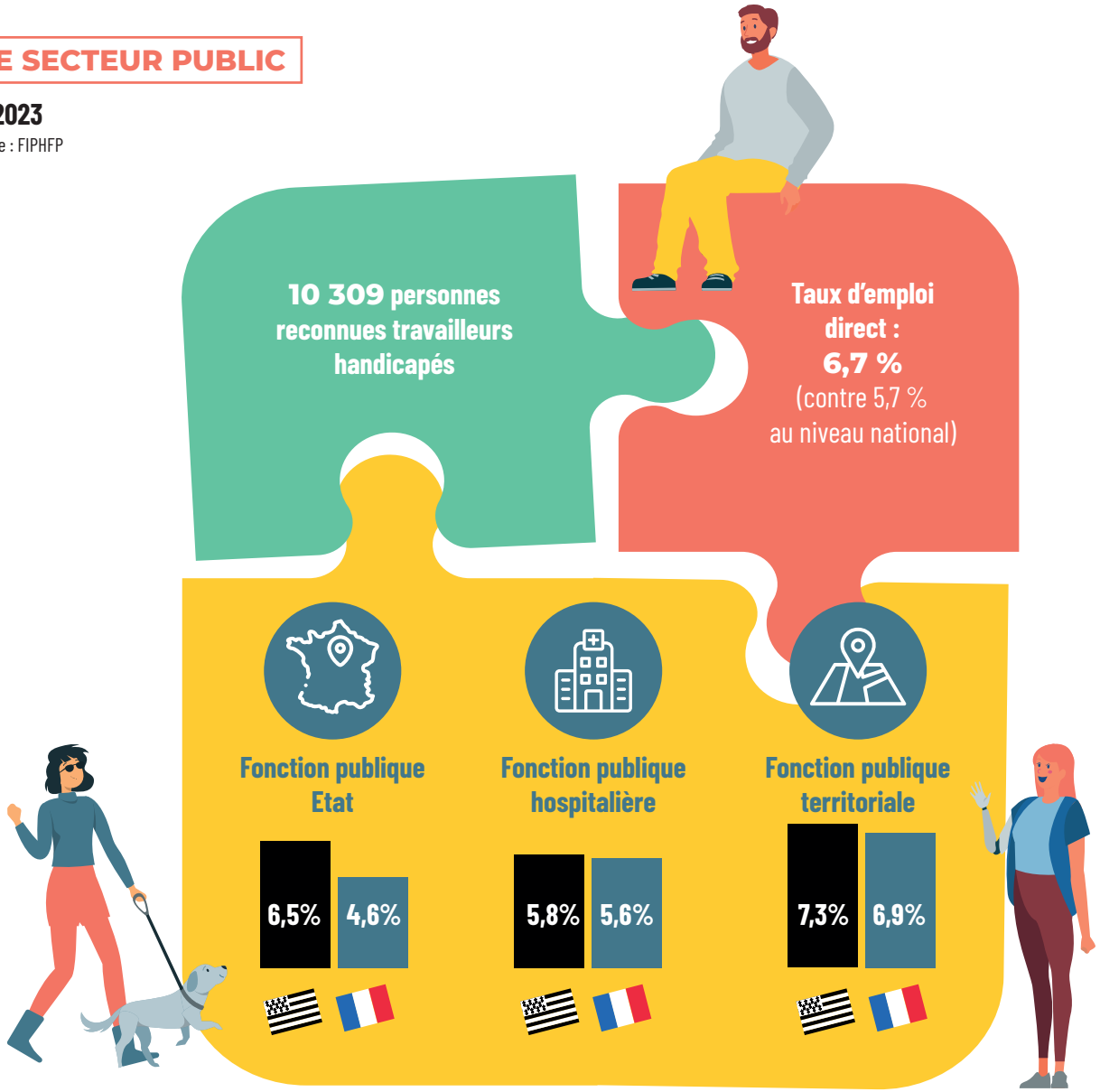

Attention : le taux d'emploi n'est pas calculé selon les mêmes modalités dans le secteur privé et dans la fonction publique ; il est donc impossible de comparer les proportions.

LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN SITUATION DE HANDICAP, MOINS QUALIFIÉS, ONT TOUJOURS PLUS DE DIFFICULTÉ À SORTIR DU CHÔMAGE

Parmi les 52 850 demandeurs d'emploi ayant débuté une formation en 2023, **6 210 bénéficient de l'OETH, soit 11,8 %.** Trois formations sur dix de ces bénéficiaires de l'OETH ont pour objectifs un perfectionnement ou une remise à niveau/ maîtrise des savoirs de base contre 26 % des personnes non bénéficiaires de l'OETH.

Quel que soit le profil, le principal financeur est le Conseil régional de Bretagne (40 % pour les personnes reconnues comme travailleurs handicapés) : en 2023, **2 460 bénéficiaires de l'OETH ont suivi une formation PREPA ou QUALIF financée par le Conseil régional**. Un an après la sortie de formation, 58 % sont en emploi et 26 % au chômage contre respectivement 64 % et 21 % des autres travailleurs formés.

Source : Pôle emploi / Conseil régional de Bretagne / GREF Bretagne

DEMANDEURS D'EMPLOI EN SITUATION DE HANDICAP

AUTRES DEMANDEURS D'EMPLOI

24 800 personnes	**Catégorie A, B ou C** (tenus de rechercher activement un emploi)	**224 030 personnes**
65 %	**Catégorie A** (tenus de rechercher activement un emploi et sans aucune activité dans le mois)	44 %
54 %	**Inscrits depuis au moins 1 an**	43 %
50 %	**50 ans et plus**	24 %
11 %	**Sans diplôme**	8 %
46 %	**Niveau bac ou plus**	64 %
40 %	**Faible niveau de qualification** (ouvriers ou employés non qualifiés)	31 %

Source : France Travail (données arrêtées à fin septembre 2024)

DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES DE PLUS EN PLUS ORIENTÉS VERS LE MILIEU ORDINAIRE POUR CRÉER DES PASSERELLES ET FACILITER LES PARCOURS PROFESSIONNELS ET DE VIE

En 2023, 1 010 personnes maintenues à leur poste et 632 personnes ayant bénéficié d'un conseil en évolution professionnelle de type conseil, diagnostic ou accompagnement.

Source : Cap Emploi

471 personnes accompagnées en 2023 par des référents Emploi accompagné (ou job coach), dont 58 % sont en emploi (CDI, CDD, autres situations dont ESAT).

Source : ARS et Agefiph Bretagne

47 entreprises en 2023, portant 72 structures, et 1 entreprise adaptée de travail temporaire. Au total, cela représente 4 741 salariés dont 3 436 travailleurs en situation de handicap éligibles aux aides

Source : ASP - traitement DREETS Bretagne

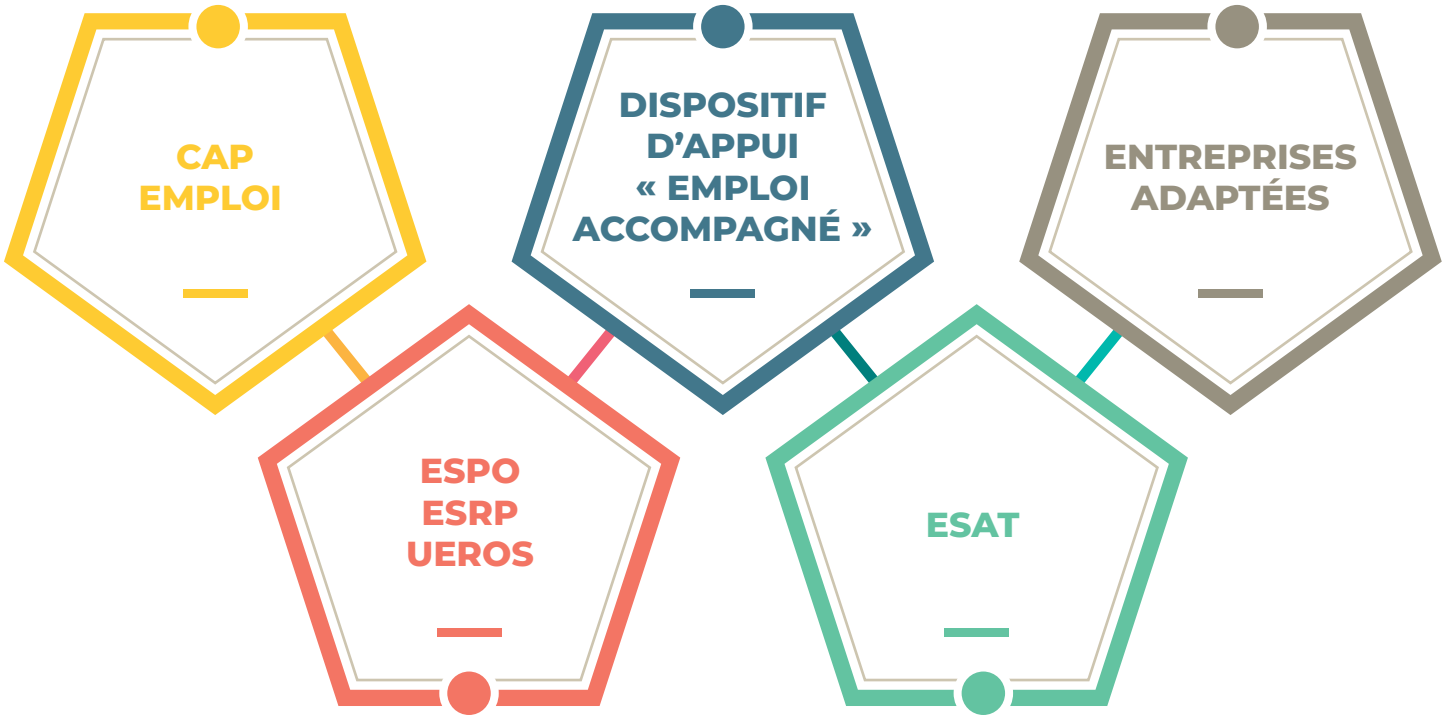

En janvier 2024, 5 établissements et services de pré-orientation (ESPO), 4 de rééducation professionnelle (ESRP) et 3 unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) pour un total de 411 places.

Source : FINESS

En janvier 2024, 85 établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour 6 433 places mais plus de personnes accompagnées en raison de la modularité des accompagnements et du temps partiel

Source : FINESS

D'autres dispositifs contribuent à l'emploi des personnes en situation de handicap : les prestations d'appui spécifiques (PAS), les Clubhouse (un à Rennes), les dispositifs « Comète » mais aussi les contrats « Parcours emploi compétences » (502 personnes en 2023 en Bretagne), les structures d'insertion par l'activité économique (1 518 personnes en 2023, soit 12,2 % de l'ensemble), la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée »... auxquelles s'ajoutent toutes les initiatives portées par des acteurs locaux.

POUR ALLER PLUS LOIN ...

- Le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH Bretagne)
  https://www.prith-bretagne.fr/
  > Tableau de bord du PRITH (juin 2024)
  https://www.prith-bretagne.fr/images/TDB-Prith_Bretagne-06_2024.pdf

- Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées
  https://semaine-emploi-handicap.com/

- Agefiph Bretagne
  https://www.agefiph.fr/bretagne

- FIPHFP Bretagne
  https://www.fiphfp.fr/nos-regions/bretagne

- Ressource handicap formation
  https://www.gref-bretagne.com/ressources/ressource-handicap-formation-une-politique-formation-inclusive/

HANDATA

Cette infographie repose sur les données issues de la Plateforme régionale « **Handata** ». En Bretagne, l'observatoire Handata est co-construit par le centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilités (CREAI) et l'agence régionale de santé (ARS) et accessible via l'application numérique de la Plateforme de l'observation sanitaire et sociale de Bretagne « **PLATOSS** » pilotée par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS Bretagne).

Handata : https://handata.fr/index.php?obs=hd#c=home
PLATOSS : https://geoplatoss-bretagne.fr/#c=home

CREAI BRETAGNE

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

Conception : yume graphisme - Novembre 2024